

23/05/2025

FEHRENBACH Lea

Madame a terminé ses études comme comédienne, elle n'a pas encore trouvé d'emploi dans sa formation.

Cette année, elle a travaillé quelques heures dans un restaurant, elle a été aidée financièrement par le CPAS et maintenant elle perçoit des indemnités de chômage : elle a touché 1495,83 € pour le mois d'avril.

Madame vit en colocation avec 4 autres personnes, les autres colocataires lui versent le montant de leur loyer et Mme se charge de reverser le montant total aux propriétaires.

Les frais de chauffage et abonnement TV sont divisée en 5.

Le 10 mai, Mme a été brûlée au visage (front et paupières) avec sa cafetière italienne. Comme elle était seule dans l'appartement, elle a fait appel à une ambulance qui l'a transportée aux urgences de l'hôpital Saint-Pierre.

Mme est ensuite venue à la consultation des brûlés pour effectuer les soins ambulatoires.

Elle doit acheter différentes crèmes pour protéger son visage et elle porte également une casquette.

Madame ne dispose pas de ressources élevées et elle est venue au service social du centre des Brûlés de NOH pour demander d'introduire un dossier aide financière à la Fondation.

Valérie Delpierre